




ANNEXE I
PATHOLOGIES PRINCIPALES ET EVICTIONS

SPIC Crèche Ile aux enfants
29810 – PLOUARZEL

Pathologie	Conduite à tenir
Fièvre	<p style="text-align: center;"><i>Définition : T° > 38°5</i></p> <p style="text-align: center;"><u>si la fièvre survient à la maison</u> : accueil selon l'état général de l'enfant</p> <p style="text-align: center;"><u>si la fièvre survient à la structure</u> :</p> <p><6 mois : retour à domicile +consultation //évicition</p> <p>>6 mois : si état général conservé, l'enfant peut rester en crèche</p>
Bronchiolite	<p><6mois : éviction jusqu'à la fin de l'épisode</p> <p>>6mois : pas d'évictions</p>
Conjonctivite	évicition jusqu'à ce que le traitement soit débuté
Coqueluche	Eviction 3 à 5j après le début de l'ATBthérapie selon l'ATB, 21j si pas de traitement
Coronavirus	Eviction 7 jours (à compter des premiers symptômes ou du test positif si enfant asymptomatique) et au-delà si persistance de la fièvre
Gale	Eviction 3j après un traitement local
Gastro-Entérite	<p><i>Définition : apparition de diarrhée et vomissements simultanément</i></p> <p><i>ou si symptômes séparés = 3 selles liquides ou 2 vomissements incoercibles</i></p> <p>Retour à domicile jusqu'à disparition des symptômes</p>
Hépatite A et E	évicition jusqu'à guérison clinique
Herpès	Eviction, retour multi-accueil après phase aigue (=bouton "croûté")
Impetigo	Eviction 72h après le début de l'antibiothérapie si les lésions ne peuvent être protégées Pas d'évicition si les lésions sont protégées
Méningites	évicition jusqu'à guérison complète
Mycoses	pas d'évicition si traitement en cours
Oreillons	Eviction 9j après le début de la parotidite
Pied-main-bouche	pas d'évicition

Poux	retour après traitement
Rhume de hanches	pas d'éviction//maladie mais problème d'accueil si immobilisation nécessitée
Rubéole	Eviction 5j à partir du début de l'éruption
Roséole	pas d'éviction
Rougeole	Eviction 5j à partir du début de l'éruption
Scarlatine (et angine à Strepto A)	Eviction 2j après le début de l'antibiothérapie
Tuberculose	Eviction jusqu'à l'obtention d'un certificat de non-contagion
Urticaire	pas d'éviction
Varicelle	pas d'éviction Cependant, si les symptômes sont mal supportés, la fréquentation de la collectivité à la phase aigüe de la maladie n'est pas conseillée
Zona	pas d'éviction mais protection des lésions cutanées
5ème maladie	pas d'éviction
Enfant nécessitant une surveillance particulière (fracture, entorse, rhume de hanches....)	Prendre contact avec la direction pour discuter de la possibilité et des conditions de l'accueil

Liste non exhaustive - A adapter selon l'état général de l'enfant

Rédaction	Modifications	Dernière approbation
15/11/2016 Nicolas Gourmelon (Pédiatre) Aurélie Herbin (Infirmière Puéricultrice)	23/11/2018 Johanna Kerisit (médecin généraliste) 8/10/2020 Marie-Rose Le Manac'h (médecin) 24/03/2021 Marie-Rose Le Manac'h (Médecin)	24/03/2021 Marie-Rose Le Manac'h  Dr. Marie-Rose LE MANAC'H Médecin Retraité 34, route de Kérézoun 29280 Plouzané tél: 0677322211 RPPS: 1000 2678 828 No assur. maladie : 291991552 011999554